

À partir du 5 juin le calendrier de collecte évolue

Au dos de cette lettre :
UN SONDAGE SUR LES BIODÉCHETS

À tous les habitants du territoire du SITOMAP, le 5 juin 2023, les jours de collecte sur le territoire évoluent



Nouveaux jours de collecte des déchets ménagers

À partir du 5 juin 2023, la fréquence de collecte consistera à un passage par semaine sur les communes suivantes : Beaune-la-Rolande, Buthiers, Malesherbes, Méréville, Pithiviers, Puiseaux, Sermaises et Trainou.

Le planning de collecte sur le territoire est donc revu dans son ensemble. **62 communes changent donc de jour de collecte.** Cette décision a été prise après une évaluation de la quantité de déchets présentés à la collecte. Les résultats ont démontrés que la fréquence actuelle de collecte des déchets n'était pas adaptée à la quantité de déchets ramassés lors du deuxième ou troisième passage hebdomadaire.

À partir du 5 juin 2023, l'ensemble des communes du territoire du SITOMAP sera collecté une seule fois par semaine. Cela permettra de réduire de manière significative notre impact environnemental. Rappelons que les camions de collecte roulent au biocarburant (OLEO100, 100% colza). La modification de la fréquence de collecte est une étape importante vers un avenir plus durable pour tous ainsi qu'à une meilleure maîtrise des coûts.

Aussi, cette mesure conduira les habitants du territoire du SITOMAP à être plus conscients de la quantité de déchets qu'ils produisent, à la nécessité du tri à réaliser et à contribuer à la réduction des déchets.

Les communes suivantes : **Trainou, Beaune-la-Rolande, Malesherbes, Buthiers, Pithiviers et Ascoux** devront laisser leurs bacs présentés à la collecte toute la journée. Selon les secteurs, le passage du camion sera soit le matin, soit l'après-midi.

LUNDI

MATIN

Aschères-le-marché
Crottes-en-Pithivierais
Rebréchien
Vennecy

APRÈS-MIDI

Loury
Chilleurs-aux-bois
Escrennes
Courcy-aux-loges
Montigny
Santeau
Mareau-aux-bois

JOURNÉE

Trainou

MARDI

MATIN

Puiseaux

JOURNÉE

Malesherbes
Buthiers

APRÈS-MIDI

Boulancourt
Orville
Dimancheville
Augerville-la-rivière
Labrosse
Briarres-sur-Esonne
Ondreville-sur-Esonne
Aulnay-la-rivière
La-Neuville-sur-Esonne
Nanteau-sur-Esonne
Orveau
Gironville
Bromeilles
Echilleuses
Grangermont
Desmots

MERCREDI

MATIN

Bouzonville-aux-bois
Nibelle
Chambon-la-forêt
Nancray-sur-Rimarde
Bouilly-en-gâtinais
Vrigny

JOURNÉE

Pithiviers
Ascoux

APRÈS-MIDI

Nangeville
Mainvilliers
Audeville
Intville-la-Guépard
Engenville
Marsainvilliers
Laas
Guigneville
Coudray
Césarville-Dossainville
Manchecourt
Ramoulu
Estouy
Bondaroy

JEUDI

MATIN

Dadonville
Courcelles
Yèvres-la-ville
Barville-en-Gâtinais
Batilly-en-Gâtinais
Gaubertin
Boësses
Givraines
Boynes

APRÈS-MIDI

Lorcy
Juranville
Beaumont-du-Gâtinais
Montbarrois
Saint-Loup-des-Vignes
Montliard
Boiscommun
Saint Michel
Bordeaux-en-Gâtinais
Auxy
Egry

JOURNÉE

Beaune-la-Rolande

VENDREDI

MATIN

Andonville
Autruy-sur-Juine
Morville-en-Beauce
Charmont-en-Beauce
Méréville
Sermaises
Estouches
Pannecières
Thignonville
Rouvres-Saint-Jean

APRÈS-MIDI

Erceville
Greenville-en-Beauce
Chaussy
Tivernon
Jouy-en-Pithivierais
Bazoches-les-Gallerandes
Châtillon-le-Roi

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'obligation au tri des biodéchets **au 1^{er} janvier 2024** amène le SITOMAP à faire un sondage auprès des ménages visant à fixer ses futures orientations en termes de besoins humains et matériels. L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement nous oblige à vous apporter des solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Les déchets biodégradables extraits de vos ordures ménagères pourraient réduire de 30% le poids de vos poubelles. Mettre vos déchets biodégradables dans un composteur est le moyen le plus simple. L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ail, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Pour 2024, des solutions sont recherchées en proposant un moyen adapté à chaque foyer : soit un compostage individuel pour les habitants qui en auraient la volonté, soit un compostage partagé notamment pour les habitations collectives.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le questionnaire suivant. Il nous aidera à identifier vos besoins en termes d'équipements afin de pouvoir traiter au mieux vos biodéchets pour une planète plus verte.

Pour répondre à ce questionnaire, plusieurs solutions :

- Par mail à l'adresse suivante : biodéchets@sitomap.fr
- Par téléphone au 02.38.32.76.20
- Par courrier avec le coupon détachable qui se trouve ci-après à l'adresse
« SITOMAP - Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers »

Coupon réponse

Possédez-vous un composteur individuel ? oui non

Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ? oui non

Si non, souhaitez-vous en avoir un ? oui non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ? oui non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ? oui non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ? oui non

Nom

Adresse

Prénom

.....

Téléphone

Nombre de personnes dans le foyer

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse sitomap@sitomap.fr ou par téléphone au 02.38.32.76.20



UNE QUESTION ?

Consultez le site internet du SITOMAP :

www.sitomap.fr

02 38 32 76 20

@sitomappithiviers45